



**Liste des délibérations de la séance  
du 14 avril 2023 à 19h00**

**Présents** : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MMES COUDIERE Françoise, JOACHIM Sylvie, AUDOUX Annie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge.

**Absents excusés** : MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe (pouvoir à Alain GENDRAUD), GUETAT Philippe, Mme BELOT Amélie, M. GUILLOT Laurent (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme ROUSSILLAT Florence.

*Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité sans observation.*

- I. **TAUX D'IMPOSITION - Délibération n°23089-2023-0015-DE** : Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des finances, fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21.40 %
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.47 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.37 %

- II. **BUDGETS PRIMITIFS 2023 - Délibération n°23089-2023-0016-DE** : après examen par la commission des finances, les budgets sont votés à l'unanimité par chapitre et article comme suit :

<b>Budget général</b>	Fonctionnement :	dépenses et recettes :	1 081 000 €
	Investissement :	dépenses et recettes :	614 000 €
<b>Budget assainissement</b>	Exploitation :	dépenses et recettes :	80 300 €
	Investissement :	dépenses et recettes :	80 000 €
<b>Budget local commercial</b>	Fonctionnement :	dépenses et recettes :	20 520 €
	Investissement :	dépenses et recettes :	30 €

- III. **M57 : FONGIBILITE DES CREDITS - Délibération n°23089-2023-0017-DE** : Le Conseil Municipal délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- IV. **LOYER LOCAL COMMERCIAL - Délibération n°23089-2023-0018-DE** : Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer annuel du local commercial situé 12 place de l'église à 4 800 €uros HT.
- V. **RENOUVELLEMENT COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - Délibération n°23089-2023-0020-DE** : madame JOACHIM Sylvie est reconduite comme membre de la Commission et monsieur SANTINON Emmanuel comme suppléant.
- VI. **PUBLICITE DES ACTES - Délibération n°23089-2023-0019-DE** : Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'opter pour la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la Commune sous forme électronique, sur son site internet.
- VII. **AVANCEE DES DOSSIERS DE LA REUNION DU 10 MARS 2023** : Le Maire fait le compte-rendu sur l'avancée des dossiers étudiés lors de la réunion du 10 mars 2023.
- VIII. **QUESTIONS DIVERSES**
- **Court de tennis** : l'Association du tennis club Genouillacois fait don des recettes de la location du court de tennis à la coopérative scolaire.
  - **Gestion des logements meublés et saisonniers** : un agent communal sera recruté pour assurer ce service.
  - **Logement meublé 1 place de l'école des Filles** : Il est loué jusqu'à la fin de l'année depuis début avril.

*Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Le Maire, Jean-Claude AUROUSSEAU.*

